

PAR COURRIEL

Québec, le 24 avril 2024

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 4 avril 2024, afin d'obtenir le ou les documents suivants :

« Dans le cadre d'une annonce fédérale / provinciale datant du 16 février dernier, l'énoncé suivant a été fait :

Dans un contexte de crise du logement, les gouvernements du Canada et du Québec ont annoncé le 16 février dernier qu'à l'échelle du Québec, 2 574 nouveaux logements pourront être réalisés rapidement en vertu de la sélection de 47 projets, dont celui annoncé aujourd'hui. Afin d'assurer une mise en chantier rapide de ces projets, leurs promoteurs devront avoir conclu un contrat avec un entrepreneur dans les douze mois suivants leur sélection pour maintenir leur admissibilité aux contributions gouvernementales.

Svp fournir la liste des 47 projets retenus et les organismes ayant soumis le projet. »

Après analyse, nous accédons à votre demande. Vous trouverez les renseignements demandés en pièce jointe.

... 2

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Responsable de l'accès aux documents et de
la protection des renseignements personnels,

(Original signé)

FADI GERMANI

N/Réf. : 2024-2025-05

RLRQ, chapitre A-2.1

LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

51. Lorsque la demande est écrite, le responsable rend sa décision par écrit et en transmet copie au requérant et, le cas échéant, au tiers qui a présenté des observations conformément à l'article 49.

La décision doit être accompagnée du texte de la disposition sur laquelle le refus s'appuie, le cas échéant, et d'un avis les informant du recours en révision prévu par la section III du chapitre IV et indiquant notamment le délai pendant lequel il peut être exercé.

1982, c. 30, a. 51; 2006, c. 22, a. 28.

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir :

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante:

Québec	525, boul. René-Levesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 -528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	500, boul. René Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 -528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) Motifs :

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais :

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

Liste des 47 projets PHAQ annoncés le 16 février 2024

Nom du Projet	Nom du demandeur	Nombre d'unités
Résidences étudiantes - UQAR	Université du Québec à Rimouski	25
Résidences étudiantes UQO	Université du Québec en Outaouais	79
Complexe Fraser	C4 Immobilier inc.	78
Les immeubles rivière Chicoutimi - Phase 1	Hébergement Plus	39
Les maisons Féliciennes	Les Maisons Féliciennes	24
Jardin des Prairies	Socité d'habitation et de développement de Montréal	32
Ilot 4 à Esplanade Cartier	Inter-Loge Centre-Sud	210
Projet LA Privé Lorrainville	9498-4119 Québec inc.	10
Le Central	Holocie Coop de solidarité	66
Milieu de vie communautaire pour étudiants-es autochtones et leur famille à Québec	Société immobilière du Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec	94
Le Monterosso	Office municipal d'habitation de Québec	20
La Bouée - Habitations des Quatre-Bourgeois	La Bouée société acheteuse de préservation et de développement de l'habitat communautaire	159
Sacré-Cœur	Habitations de l'Outaouais Métropolitain	198
Gordon	Société d'habitation et de développement de Montréal	89
OMHM St-Antoine	Office municipal d'habitation de Montréal	151
Logéa Thetford	Le Renaissance Développement	24
1993 Rosemont	Maison St-Dominique	23
Accueil-Parrrainage Outaouais	Accueil-Parrrainage Outaouais	19
Maison Péladeau	Office municipal d'habitation de la Ville de Beauharnois	48
24 logements abordables - écoquartier des Îles	Office municipal d'habitation des Îles-de-la-Madeleine	24
La Villa Mgr Bourdages	Villa Mrg Bourdages inc.	36
Quartier du Havre	Les Habitations de la Montagne inc.	84
Les 5 coins	Office municipal d'habitation de Trois-Rivières	29
Coopérative d'habitation le Harfang de Beauport	Coopérative d'habitation Le Harfang de Beauport	23
Projet Place Dumas	Association développement Nomingue	7
Coopérative d'habitation La Solidarité de Saguenay	Coopérative d'habitation La Solidarité de Saguenay	15
Les Colocs de l'Ouest	Les Colocs de l'Ouest	11
Place Dessaulles	Habitations Maska	79
Curé-Labelle	Société de gestion Querbes inc.	114
Villa de l'amitié	Villa de l'Amitié	62
Habitation adaptée et supervisée Mégantic (Envol-Toit)	Habitation adaptée et supervisée Mégantic	13
Maison Lucien Lallier phase 2	Maison Lucien-L'Allier	15
Logements abordables Beaumont	Coopérative de solidarité d'habitation Place Irenée Labrie	32
À déterminer plus tard	Les Habitations Manicouagan inc.	56
Var2016	Office régional d'habitation de Marguerite-D'Youville	34
Habitation 1370	Habitation 1370	38
CH Jardins d'Alchémilles	Coopérative d'habitation Les Jardins d'Alchémilles	28
Coulée Grou	Gérer son quartier	120
Logeri Alcide-C-Horth	La Logeri inc.	53
Quartier du Cap	Coopérative d'habitation des Cantons de l'Est	122
Les Habitations COS Plus	Office d'habitation Rimouski-Neigette	12
Coopérative de solidarité au coeur des collines	Coopérative de solidarité Au coeur des collines	28
Manoir Blainville II	Manoir Blainville	70
Résidence Bienvenue Phase 2	Résidence Bienvenue	13
Ricochet (Hébergement/Homes) Phase I	Ricochet (Hébergement/Homes)	14
MH2 East Angus	La Méridienne 1990	8
Loggia Beaubien/Saint-Michel	Habitations communautaires Loggia	47